

97 B302

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS
22 MARS 2012
Me B. LAISNE Greffier Associé GREFFE - RCS

2/4

N° 2012 R 1741

SAS A.S.P. TECHNOLOGIES
SAS au capital de 1 045 000 euros

Le Vigneau
37370 SAINT PATERNE RACAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**
A l'assemblée générale extraordinaire du 08 mars 2012

ACOREX AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 08 MARS 2012

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société A.S.P. TECHNOLOGIES et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 1 045 000 euros à 668 800 euros.

Fait à LAVAL, le 23 février 2012

ACOREX AUDIT

Jean François MERLET



Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers